

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 21 décembre 2017

L'ANESM publie ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles portant sur « l'accompagnement des enfants ayant des difficultés perturbant gravement les processus de socialisation »

Dans les secteurs sociaux et médico-sociaux, un certain nombre d'enfants se révèlent être en grande difficultés psychologiques, ce qui remet en cause l'acquisition des processus de socialisation et les apprentissages. Les troubles du comportement constatés chez ces enfants justifient généralement une reconnaissance de « processus handicapant » par la MDPH. Cette dénomination traduit une réversibilité potentielle.

Les recommandations de l'Anesm ont pour objectif de permettre d'engager ce processus de réversibilité. Elles s'inscrivent dans un cadre législatif particulièrement marqué, représentatif de la volonté des politiques publiques d'affirmer encore plus la protection de l'enfant.

Afin de faciliter leur appropriation, les recommandations sont présentées en deux chapitres. Elles identifient ainsi les bonnes pratiques professionnelles visant l'accueil et l'admission de l'enfant – dans un souci d'apaisement de celui-ci - en mettant notamment l'accent sur la mobilisation des ressources disponibles sur le territoire, et en particulier l'importance de la coopération entre les secteurs de la Protection de l'enfance et de la PJJ, le secteur du handicap mais aussi celui de la pédopsychiatrie et l'Education nationale.

Ces recommandations abordent également le projet personnalisé de l'enfant, outil de sa protection, et mettent en avant l'importance de l'adaptation éducative, sociale et thérapeutique dans les processus d'accompagnement, en tenant compte des difficultés sociales de chaque enfant.

Vous pouvez consulter ces recommandations sur le site de l'Anesm : www.anesm.sante.gouv.fr

Contact :
Service communication Anesm
anesm-communication@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15